

Trois mesures pour réduire le nombre de morts par surdose en France

Le 31 août est la journée internationale de sensibilisation aux surdoses. Plusieurs centaines de personnes meurent chaque année en France suite à une surdose liée à la consommation de substances psychotropes : ce n'est pourtant pas une fatalité. La Fédération Addiction appelle les pouvoirs publics à prendre de nouvelles mesures pour réduire le nombre de surdoses : généraliser l'accès à la Naloxone (médicament antidote des surdoses d'opioïdes), ouvrir de nouveaux espaces de consommation sécurisée et supprimer les sanctions pénales pour la consommation de drogues.

Le 31 août est la journée internationale de sensibilisation aux surdoses : si la situation française n'est en aucun cas comparable avec la crise des surdoses aux opioïdes en Amérique du Nord, les récentes vagues de surdoses dans l'Hérault et en Seine-Saint-Denis montrent que la France est également concernée par cette question.

La Fédération Addiction rappelle que bon nombre des décès liés à des surdoses sont évitables : ils sont le résultat d'un manque d'accès aux soins et de politiques inadaptées.

Les professionnels de l'addictologie représentés par la Fédération Addiction propose trois mesures immédiates pour diminuer le nombre de morts par surdose dans notre pays :

1. généraliser l'accès à la Naloxone, le médicament antidote des surdoses d'opiacés,
2. ouvrir de nouveaux espaces de consommation sécurisée : les haltes soins addictions, déjà prévues par la loi,
3. supprimer les sanctions pénales pour simple consommation de drogues.

Généraliser l'accès à la Naloxone, le médicament antidote des surdoses

De nombreuses surdoses sont liées à la consommation d'opioïdes, qu'ils soient légaux (médicaments) ou non. Il existe pourtant un médicament antidote aux surdoses d'opioïdes, facile d'utilisation et qui diminue fortement le risque de décès : la Naloxone.

La Naloxone est aujourd'hui disponible dans les structures spécialisées d'addictologie, à l'hôpital, en dispositif de réduction des risques à distance, en pharmacie et en prison (via les unités sanitaires) : elle est disponible sous deux formes, en injection intramusculaire sans ordonnance et en spray nasal sur ordonnance. La Fédération Addiction demande que son accès soit renforcé et élargi : délivrance automatique avec les prescriptions de médicaments opioïdes, sensibilisation et distribution aux professionnels d'urgence (pompiers, SAMU, policiers, opérateurs de premiers secours...), renforcement de son accès en prison, accessibilité de toutes les formes en pharmacie sans prescription. La Fédération Addiction salue à ce titre l'arrivée en octobre de Ventizolve®, spécialité de Naloxone par voie nasale, qui sera disponible sans prescription.

En complément, la Naloxone doit être plus connue à la fois des professionnels de santé et du grand public : des campagnes d'information doivent être réalisées en ce sens.

Ouvrir de nouveaux espaces de consommation sécurisée: les haltes soins addictions sauvent des vies

Bien souvent, les surdoses sont le résultat d'une consommation dans des conditions précaires, parfois dans la rue, loin d'intervenants de santé

pouvant favoriser des pratiques de réduction des risques et un accès rapide à des soins en cas de surdose.

Des espaces de consommation sécurisée sont une réponse adaptée à ces situations : on compte plus de 80 haltes soins addictions (HSA) en Europe et seulement deux en France actuellement, l'une à Paris et l'autre à Strasbourg. Elles ont fait l'objet d'une évaluation scientifique indépendante qui a démontré leur efficacité. Des besoins existent en Île-de-France et dans de nombreuses autres villes : les professionnels sont prêts à mener ces projets qui n'attendent que l'autorisation des pouvoirs publics. La Fédération Addiction appelle le nouveau ministre de la Santé et de la Prévention à s'emparer de ce dossier au plus vite.

Changer la loi sur les stupéfiants: mettre fin aux sanctions pénales pour simple consommation

La simple consommation de drogues — délit pourtant sans victime — est passible selon l'article L3421-1 du code de santé publique d'une peine d'un an de prison et de 3750 € d'amende. Cette politique de répression a des conséquences concrètes sur la santé des personnes : la peur de la sanction et la stigmatisation liées à l'interdit pénal est un frein à l'accès aux soins.

Ainsi, les personnes qui ont besoin de soin en urgence, suite à une surdose notamment, sont trop souvent réticentes à appeler les secours avec des conséquences dramatiques. Par ailleurs, les sanctions pénales sont un obstacle à l'action de prévention et de réduction des risques des acteurs de terrain, accusés d'« inciter » à la consommation.

La Fédération Addiction et ses partenaires du Collectif national pour une nouvelle politique des drogues ont lancé un appel à signer une pétition déposée sur le site internet de l'Assemblée nationale proposant une loi pour supprimer les sanctions pour simple consommation de drogues : une mesure simple et efficace pour sauver des vies. A titre d'exemple, le Portugal, qui a dépénalisé il y a plus de vingt ans la consommation de drogues, détient le taux de mortalité liées aux drogues le plus faible de l'Union européenne (quatre fois inférieur à la moyenne européenne)¹.

Ces trois mesures sont toutes susceptibles de réduire le nombre de morts par surdose dans notre pays. Elles doivent s'articuler avec une stratégie globale de santé incluant l'analyse de produits et des actions de prévention et de réduction des risques auprès du public consommateur de drogues.

¹. Source : « Dépénalisation des drogues au Portugal : bilan 20 ans après », note de synthèse, OFDT, juin 2021, p14.

À propos de la Fédération Addiction

La Fédération Addiction est le premier réseau d'addictologie de France. Elle regroupe 190 associations, 850 établissements et services de santé, de prévention, de soins et de réduction des risques ainsi que 500 adhérents individuels, notamment médecins et pharmaciens de ville.

Contacts presse

Benjamin Tubiana-Rey
responsable plaidoyer et communication
b.tubiana-rey@federationaddiction.fr
06 15 62 81 08